



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

## Rapport sur la promotion et la protection des droits des femmes et des filles dans les situations de conflit et post-conflit à l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

Conformément à la [résolution 45/28](#) du Conseil des droits de l'homme, la Haut-commissaire doit présenter un rapport analytique sur l'intégration des droits des femmes et des filles dans les situations de conflit et post-conflit dans les travaux du Conseil, notamment dans les résolutions pertinentes et dans ses mécanismes. L'objectif est d'adresser des recommandations aux États, aux mécanismes du Conseil et autres parties prenantes lors de sa quarante-huitième session.

À ce sujet, nous vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes et de nous fournir des informations qui nous aideront à préparer le rapport.

1. Comment les travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes intègrent-ils l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles dans les situations de déplacement, de conflit et post-conflit ? Veuillez fournir des informations concernant :
  - a. Cadres légal et normatif, politiques et programmes visant à garantir le respect des droits des femmes dans la prévention des conflits, durant et après les conflits, y compris le droit de participer aux décisions, le droit à l'éducation, à la santé, et de vivre sans violence et sans discrimination. Veuillez fournir des informations sur la mise en œuvre de l'agenda du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité (résolution 1325 et suivantes) ?
  - b. Rôle des organisations de femmes, des femmes défenseurs des droits de l'homme et femmes humanitaires et des filles, et leur participation significative à la prévention et à la résolution des conflits ainsi qu'à la consolidation de la paix et à la reprise économique?
  - c. Mesures de prévention en place, guidées par les enseignements tirés, pour alerter sur les crises qui pourraient avoir un impact négatif sur les droits des femmes et des filles ?
  - d. Mesures de redevabilité prévues ou mises en œuvre pour protéger et fournir des réparations aux femmes et aux filles victimes et survivantes de violations des droits de l'homme, y compris la violence basée sur le genre, pendant et après les conflits par des acteurs étatiques et non étatiques?
  - e. Réparations et services vitaux disponibles pour les victimes de violences liées aux conflits, ainsi que les mesures prises pour garantir l'accessibilité de ces réparations et services à toutes les femmes et filles?
2. Quels sont les pratiques prometteuses, les réalisations et les défis en matière de promotion et de protection des droits des femmes et des filles dans les situations de conflit et post-conflit qui ont été relevés par les travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes (résolutions, EPU, procédures spéciales et organes d'enquête)?
3. Quelles mesures recommanderiez-vous pour contribuer à garantir une attention pérenne, exhaustive et cohérente à l'égalité des genres et aux droits des femmes dans les situations de conflit et post-conflit dans les travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes, tels que les résolutions, les recommandations de l'EPU, les rapports des procédures spéciales sur les visites de pays et les travaux des organes d'enquête?

Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme vous serait reconnaissant de bien vouloir envoyer vos contributions aux adresses électroniques suivantes : [registry@ohchr.org](mailto:registry@ohchr.org) cc : [couaffowafang@ohchr.org](mailto:couaffowafang@ohchr.org) au 3 avril 2021.

Dans la mesure du possible, nous apprécierions de recevoir des contributions :

- Limitées à 5 pages (ou 2 000 mots) ;
- Envoyées par courrier électronique au format Microsoft Word ;
- Rédigées en anglais, en français ou en espagnol, et accompagnées d'un résumé en anglais ou en français.

Veillez indiquer expressément les cas où les informations fournies ne peuvent être rendues publiques sur le site web du HCDH.

Toute demande de renseignements peut être adressée à Caroline Ouaffo Wafang à [couaffowafang@ohchr.org](mailto:couaffowafang@ohchr.org) ou à Georgina Mendoza Solorio à [gmendozasolorio@ohchr.org](mailto:gmendozasolorio@ohchr.org).

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève les assurances de sa très haute considération.

3 mars 2021